



N° D2022-170

DEPARTEMENT DE L'EURE
INTERCO NORMANDIE SUD EURE

84 Rue du Canon
27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 14 septembre 2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 71

Présents : 48

Pouvoirs : 10

Votants : 58

Pour : 58

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le 14 septembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté, légalement convoqué le 8 septembre 2022, s'est réuni en séance publique dans la salle des fêtes de Breteuil-sur-Iton, sous la présidence de Madame Nathalie NOËL.

Etaient présents :

MMS. Claude AMIGON, Max AUFFRET, Charles-Alexandre AUVRAY, Philippe BACCARO, Laurent BAISSAS, Véronique BAUDOUIN, Mohamed BENSALAH, Michel BERVILLE, Jean-Luc BODEY, Colette BONNARD, Nicole BOUCHER, Patrice BOUDEYRON, Jean-Luc BOULOGNE, Patrick BRAULT, Jean-Luc BRISSET, Gilles CHATEAUGIRON, Michèle CHAUVIÈRE, Gérard CHÉRON, Maryvonne CHOISSELET, Françoise COMPAGNON, Sylvie CORMIER, Raymond CORNET, Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP, Jocelyne DE TOMASI, Sophie DELHÔME, Annie DEPRESLE, Aurélien DOUBLET, Marie-Claude FRANCHET, Nathalie GICQUIAUD, Fabien GOUTTEFARDE, Michel GRUDE, Xavier LEBON, Fabienne LEFORT, Marc MORIÈRE, Nathalie NOËL, Antoine NOËL, Michel OSMOND, Alain PETITBON, Alexandre POURVU, Lydie REBER, Frédéric REY, Yves-Marie RIVEMALE, Thierry ROMERO, Michel SAMON, Geneviève SAS, Jean-Claude SURMULET, Guido VANDEWALLE, Éric WOHLSCHLEGEL

Excusés :

MMS Hélène BIQUET, Richard BOUCHERIE (représenté par Michel BERVILLE), Damien BRUNET (Pouvoir à Claude AMIGON), Françoise BULARD, Gérard DERYCKE (Pouvoir à Colette BONNARD), Geneviève DHEYGERS (Pouvoir à Jean-Luc BRISSET), Géraldine DUMOUTIER, Noëlla ENAUX, Mylène GAJIC (Pouvoir à Lydie REBER), Michel GOSSET (Pouvoir à Jean-Luc BODEY), Denis GUITTON (Pouvoir à Sylvie CORMIER), Sébastien JOUSSET, Claude LAINÉ (Pouvoir à Sophie DELHÔME), Delphine LEPELTIER (Pouvoir à Frédéric REY), Pauline MOUTONNET, Philippe OBADIA (Pouvoir à Charles DE SELLE DE BEAUCHAMP), Jules PRIVÉ (Pouvoir à Alain PETITBON), Jean-Claude PROVOST, Chantal TOPART

Absents :

MMS Vincent BONTE, Emmanuel BOURLON DE ROUVRE, Jacqueline GOUGIS, Denis LOUVARD, Noëlle TANGUY

Secrétaire de séance :

Aurélien DOUBLET

FINANCES Dispositifs contractuels avec la CAF

Vu les statuts de l'Intercô Normandie Sud ;

Vu la circulaire CNAF du 16 janvier 2020, concernant le déploiement des Conventions Territoriales Globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats Enfance Jeunesse (CEJ) ;

Vu la délibération D2019-021, du 23 janvier 2019, prise par le Conseil communautaire de l'INSE, relative à la CTG et au projet de territoire des services à la population ;

L'Intercô Normandie Sud Eure est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) qui s'achevait au 31 décembre 2021.

N° D2022-170

Or depuis le 1^{er} janvier 2020, il n'est plus possible pour une collectivité territoriale de renouveler un CEJ avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF). Il fait place désormais aux Conventions Territoriales Globales (CTG), à visée stratégique.

Cette démarche stratégique partenariale a pour objectifs de :

- Définir les orientations stratégiques et d'élaborer le projet de maintien et de développement des services aux familles du territoire dans une approche globale transversale
- Formaliser un engagement politique plus lisible centré sur un diagnostic partagé élargi et distinct des financements alloués
- Garantir un financement minimum par place sur le secteur de la petite enfance
- Harmoniser les montants attribués : en particulier, pour les places nouvelles, le montant du bonus territoire sera fixé nationalement.

Ainsi, à échéance du CEJ, les financements versés dans ce cadre, la Prestation de Service Enfance-Jeunesse (PSEJ), seront remplacés par les « bonus territoires CTG », à condition que la collectivité soit signataire d'une CTG.

L'Interco Normandie Sud Eure est signataire d'une CTG, depuis le 10 juillet 2019, qui arrive cependant à échéance le 31 décembre 2022. Ainsi, à compter du 1^{er} janvier 2023, une nouvelle CTG entrera en vigueur pour 5 ans, qui intégrera les financements du Contrat Enfance Jeunesse sous leur nouvelle dénomination « les bonus territoires CTG ».

Il convient ainsi de gérer la période intermédiaire pour permettre le maintien de l'accompagnement financier de la CAF auprès de l'Interco Normandie Sud Eure.

Cette période de transition implique en premier lieu la signature d'un avenant à la CTG. Cet avenant conditionne le maintien des financements précédemment versés dans le cadre du contrat Enfance jeunesse.

Dans un second temps et en parallèle de la CTG, il convient d'intégrer la notion de bonus territoire dans chaque convention d'objectif et de financement signé pour les structures du territoire soutenues par l'Interco Normandie Sud Eure.

Deux cas de figure se présentent :

1. Les structures et actions pour lesquelles une Convention d'Objectif et de Financement (COF) a été signée avec une date de fin au 31 décembre 2021. Dans ce cadre, il convient de signer un dispositif contractuel allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il s'agit des équipements et actions suivants :

- L'ALSH Jeunesse de Rugles
- L'ALSH Jeunesse de Mesnil-sur-Iton
- L'ALSH périscolaire d'Ambenay
- L'ALSH périscolaire de Breteuil
- L'ALSH périscolaire Les Baux de Breteuil
- L'ALSH périscolaire du Lesme
- L'ALSH périscolaire la Maison des Champs de Verneuil d'Avre-et-d'Iton
- L'ALSH périscolaire de Neaufles-Auvergny
- L'ALSH périscolaire Le Chêne
- L'ALSH périscolaire de Mesnil-sur-Iton
- L'ALSH extrascolaire de Breteuil
- L'ALSH extrascolaire la Maison des Champs de Verneuil d'Avre-et-d'Iton
- L'ALSH extrascolaire de Neaufles-Auvergny
- L'ALSH extrascolaire d'Ambenay
- L'ALSH extrascolaire multisite de Mesnil-sur-Iton
- La définition de 5 équivalents temps plein de chargés de coopération
- Le soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou brevet d'aptitude aux fonctions de directeur et/ ou aux séjours vacances.

2. Les structures pour lesquelles une COF a été signée avec une date de fin au 31 décembre 2022. Dans ce cadre, il convient de signer un avenant à la COF actuelle allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Il s'agit des équipements suivants :

- Le Multi accueil Pomme de Rainette de Verneuil d'Avre et d'Iton
- Le Multi accueil « le jardin enchanté » de Breteuil
- Le Multi accueil de Mesnil-sur-Iton
- Le Multi accueil de Rugles
- La Micro-crèche de Piseux
- Le Laep « Au clair de la Risle » Rugles
- Le Laep « l'Îlot Mômes » de Mesnil-sur-Iton

- Le Laep de Breteuil
- Le RPE de Rugles
- Le RPE « Pom d'Api » de Verneuil d'Avre-et-d'Iton
- Le RPE de Mesnil-sur-Iton.

La COF intègre actuellement un financement lié à l'activité de la structure : la prestation de service unique. Les bonus territoires CTG complètent ainsi le dispositif de financement via la signature d'un avenant.

Ainsi, ces dispositifs contractuels (sous forme d'avenant ou de convention) ont pour but de régir contractuellement la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 de sorte à aligner les échéances avec la fin de la CTG. Et à compter de 2023, la CTG renouvelée deviendrait le nouveau cadre contractuel stratégique et politique entre la caf et l'Interco Normandie Sud Eure.

Considérant l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 29 août 2022 ;

Considérant l'avis favorable du Bureau en date du 7 septembre 2022 ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant à la Convention territoriale Globale à intervenir avec la Caf ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant à la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir sur les structures suivantes :
 - o Le Multi accueil Pomme de Rainette de Verneuil d'Avre et d'Iton
 - o Le Multi accueil « le jardin enchanté » de Breteuil
 - o Le Multi accueil de Mesnil-sur-Iton
 - o Le Multi accueil de Rugles
 - o La Micro-crèche de Piseux
 - o Le Laep « Au claire de la Risle » Rugles
 - o Le Laep « l'Îlot Mômes » Mesnil-sur-Iton
 - o Le Laep de Breteuil
 - o Le RPE de Rugles
 - o Le RPE « Pom d'Api » de Verneuil d'Avre-et-d'Iton
 - o Le RPE de Mesnil-sur-Iton
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le renouvellement de la Convention d'Objectifs et de Financement à intervenir sur les structures et actions suivantes :
 - o L'ALSH Jeunesse de Rugles
 - o L'ALSH Jeunesse de Mesnil-sur-Iton
 - o L'ALSH périscolaire d'Ambenay
 - o L'ALSH périscolaire de Breteuil
 - o L'ALSH périscolaire Les Baux de Breteuil
 - o L'ALSH périscolaire du Lesmes
 - o L'ALSH périscolaire la Maison des Champs de Verneuil d'Avre-et-d'Iton
 - o L'ALSH périscolaire de Neaufles-Auvergny
 - o L'ALSH périscolaire Le Chêne
 - o L'ALSH périscolaire de Mesnil-sur-Iton
 - o L'ALSH extrascolaire de Breteuil
 - o L'ALSH extrascolaire la Maison des Champs de Verneuil d'Avre-et-d'Iton
 - o L'ALSH extrascolaire de Neaufles-Auvergny
 - o L'ALSH extrascolaire d'Ambenay
 - o L'ALSH extrascolaire multisite de Mesnil-sur-Iton
 - o La définition de 5 équivalents temps plein de chargés de coopération
 - o Le soutien aux formations Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) et/ou brevet d'aptitude aux fonctions de directeur et/ ou aux séjours vacances.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus
Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après dépôt
En Préfecture le : 21 SEP. 2022
La Présidente,
Nathalie NOËL



N° D2022-170

